

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Fixed Income Return Short Term-FIRST - Classe B (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV (la «Sicav»)**

Code ISIN **LU0134135176**

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### Objectifs

Le compartiment est de type obligataire et vise à générer des revenus à travers l'investissement dans des titres à court/moyen terme.

### Politique d'investissement

Le Compartiment, pourra investir:

a. jusqu'à 70% de ses avoirs nets en valeurs mobilières de type obligataire (incluant des titres de la catégorie 144A négociés sur un marché réglementé) ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade). Dans le cadre de la limite susmentionnée, le compartiment pourra investir jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ayant un rating CCC (de CCC- à CCC+),

b. jusqu'à concurrence de 100% de ses actifs nets, en valeurs mobilières de type obligataire (incluant des titres de la catégorie 144A négociés sur un marché réglementé) ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) et/ou en instruments du marché monétaire ainsi qu' à titre accessoire des liquidités constituées de dépôts bancaires,

c. jusqu'à concurrence de 30% de ses actifs nets, en valeurs mobilières de type obligataire (incluant des titres de la catégorie 144A négociés sur un marché réglementé) et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui

exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays,

d. jusqu'à concurrence de 10% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligations convertibles,

e. jusqu'à concurrence de 10% de ses actifs nets, en valeurs mobilières de type asset-backed securities/mortgage-backed securities et commercial mortgage-backed securities,

f. Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou OPC.

Le compartiment n'investira pas dans des « COCO » et/ou dans des instruments de type distressed ou default securities.

La durée moyenne du portefeuille devrait être égale ou inférieure à 3,5 ans.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés y compris ceux de type CDS pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.

Le Compartiment n'a pas de "benchmark".

### Politique de Distribution

Cette classe B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

### Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;
- risque liquidité: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur;
- risque de contrepartie: les sujets avec lesquels le Compartiment a conclu des contrats pour des opérations dans des instruments dérivés sur des marchés non réglementés pourraient ne pas être en mesure de respecter les engagements pris.

## FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée Pas prévus  
Frais de sortie Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants 0,76%

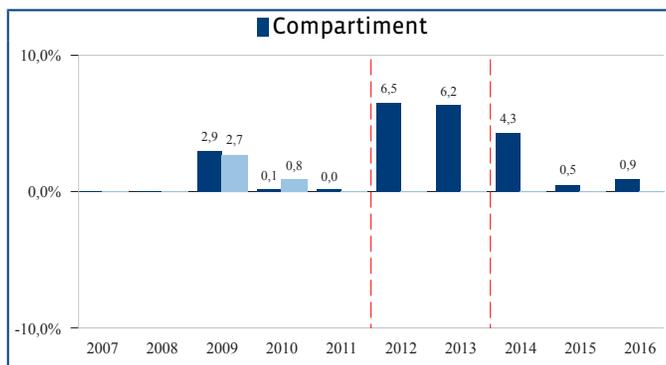
### Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

Commissions de performance Pas prévus

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

*Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).*

## PERFORMANCE PASSÉES



--- Jusqu'au 31/03/2011 la politique d'investissement du Compartiment était différente.  
--- Jusqu'au 14/02/2013 la politique d'investissement du Compartiment était différente.  
--- Jusqu'au 03/09/2017 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 1 octobre 2001.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

### Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("*Attribution et conversion des actions*") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu) ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions. Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles au siège social de la Société où ils peuvent être obtenus gratuitement sur demande et ils sont publiés sur le site

[http://www.eurofundlux.lu/storage/sito1/it/Documenti/Politique\\_de\\_Rémunération/2017/politique-de-remuneration-fr.pdf](http://www.eurofundlux.lu/storage/sito1/it/Documenti/Politique_de_Rémunération/2017/politique-de-remuneration-fr.pdf)

### Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet [www.eurofundlux.lu](http://www.eurofundlux.lu).

### Législation fiscale

La Sicav est régie par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Sicav ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Le présent document qui contient les informations essentielles pour l'investisseur décrit le Compartiment Euromobiliare International Fund Sicav - Fixed Income Return Short Term-FIRST (classe B) d'Euromobiliare International Fund Sicav, tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont rédigés pour l'ensemble de la Sicav.

La Sicav est agréée au Grand-Duché de Luxembourg et soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les Informations Clés pour les Investisseurs ici fournies sont exactes et à jour à la date du 4 septembre 2017.